

2010_B021

OBJET : Demande de subvention - Pays d'Aix Association

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIÉRI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur George Cristiani
Madame Le Président

Objet : Demande de subvention – Pays d'Aix Association
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'association « Pays d'Aix Association » sollicite une subvention regroupant trois actions :

- ASSOGORA 2010, salon de la vie associative et du bénévolat du Pays d'Aix
- son action d'accompagnement des associations du Pays d'Aix : conseils, formations et informations,
- la communication dont le journal de la vie associative du Pays d'Aix et un portail de la vie associative sur Internet.

Le coût total des opérations est de 288 600,00 €.

La CPA est sollicitée à hauteur de 115 000€ soit 39,85% du budget total des opérations.

N° d'enregistrement au guichet unique : 2010 – 00018.

Exposé des motifs :

Assogora est une manifestation de promotion de la vie associative qui a pour objectifs de favoriser la rencontre et la promotion du mouvement associatif avec le public.

Assogora s'adresse aux associations du Pays d'Aix.

Le salon se tiendra à Aix-en-Provence, Cours Mirabeau et Rotonde, le 13 septembre 2010.

Cinq cents associations et trente mille visiteurs sont attendus.

D'autre part, Pays d'Aix Association contribue à la mise en œuvre d'actions de conseils, de formations et d'informations juridiques, comptables et techniques de la Maison de la vie associative du Pays d'Aix.

Ces services permettent, par exemple, aux associations de développer des projets qui ouvrent à la création d'emplois. Ils permettent de fonctionner en sécurité du point de vue comptable et juridique et ainsi d'avoir une activité plus régulière et plus sûre au profit des habitants de la Communauté du Pays d'Aix.

De plus, Pays d'Aix Association développe des outils de communication destinés à plus de six cents associations adhérentes. Ces outils sont, notamment, le journal de la vie associative du Pays d'Aix dénommé « A plus B » et le portail de la vie associative sur Internet.

Pour ces trois actions, Pays d'Aix Association sollicite une subvention de 115 000,00 € :

- 20 000,00 € pour ASSOOGORA,
- 50 000,00 € pour ses actions de conseils,
- 45 000,00 € pour les actions de communication.

Ces demandes, en cas d'acceptation, feront l'objet d'une convention.

Budget prévisionnel des actions :

ASSOGORA

<u>CHARGES en €</u>		<u>PRODUITS en €</u>	
Electricité	500	Partenariats privés	2 000
Achats petits matériels	1 000	Assogora	12 000
Fournitures administratives	2 000	Subvention Conseil	10 000
Sous-traitance	1 500	Général	
Crédit-bail	300	Subvention Communauté	20 000
Locations mobilières	1 000	du Pays d'Aix	
Charges locatives	1 500	Participation Ville d'Aix-	10 900
Entretien biens immobiliers	100	en-Provence / contrat	
Entretien biens mobiliers	100	d'objectif	
Maintenance	400	Compensation frais	1 000
Assurance	500	nettoyage	
Documentation générale	200	Compensation mise à	2 000
Abonnement site Internet	200	disposition	
Honoraires	1 000	Compensation frais	900
Formation du personnel	500	d'électricité	
Annonces, insertions	2 000	Uniformation	500
Catalogues et imprimés	1 000	CNASEA	3 000
Missions et déplacements	500		
Frais postaux et affranchissement	3 000		
Téléphone	1 500		
Frais bancaires	100		
Cotisations	100		
Taxe sur salaires	700		
Participation employeur	300		
formation professionnelle			
Charges de personnel	40 000		
Charges artiste intermittent	1 000		
Charges financières	200		
Charges exceptionnelles	100		
Dotations aux amortissements	1 000		
TOTAL	62 300		62 300

Actions de conseils

<u>CHARGES en €</u>		<u>PRODUITS en €</u>	
Electricité	500	Adhésions PA-A	2 000
Achats petits matériels	3 000	Partenariats associatifs	1 000
Achats fournitures administratives	3 000	Subvention Conseil Régional	34 000
Sous-traitance	18 000	Subvention Conseil Général	10 000
Crédit-bail	200	Subvention Communauté du Pays d'Aix	50 000
Locations mobilières	500	Participation Ville d'Aix-en-Provence/compensation	
Charges locatives	1 500	Frais nettoyage	1 000
Entretien biens immobiliers	100	Compensation mise à disposition	1 000
Entretien biens mobiliers	150	Compensation frais d'électricité	1 000
Maintenance	800	Etat	9 000
Assurance	400	Uniformation	1 000
Documentation générale	600	CNASEA	1 450
Abonnement site Internet	200		
Honoraires	1 500		
Formation du personnel	1 000		
Annonces, insertions	3 000		
Missions et déplacements	3 000		
Réception	1 000		
Frais postaux et affranchissement	3 000		
Téléphone	2 500		
Frais bancaires	100		
Cotisations	500		
Taxe sur salaires	700		
Participation employeur formation professionnelle	600		
Charges de personnel	64 000		
Charges financières	500		
Charges exceptionnelles	100		
Dotation aux amortissements	1 000		
TOTAL	111 450		111 450

Communication des associations

<u>CHARGES en €</u>		<u>PRODUITS en €</u>	
Electricité	500	Adhésions PA-A	2 000
Achats petits matériels	4 000	Partenariats associatifs	3 000
Achats fournitures	3 000	Partenariats privés	3 000
administratives		Subvention Conseil	14 000
Sous-traitance	15 000	Régional	
Crédit-bail	300	Subvention Conseil	10 000
Locations mobilières	500	Général	
Charges locatives	1 500	Subvention Communauté	45 000
Entretien biens	100	du Pays d'Aix	
immobiliers		Participation Ville d'Aix-	31 450
Entretien biens mobiliers	150	en-Provence	
maintenance	800	Compensation frais	
Assurance	400	nettoyage	1 000
Documentation générale	500	Compensation mise à	1 000
Abonnement site Internet	400	disposition	
Honoraires	1 000	Compensation frais	900
Formation du personnel	1 500	d'électricité	
Catalogues et imprimés	14 000	Etat	1 000
Missions et déplacements	1 500	Uniformation	500
Réception	500	CNASEA	2 000
Frais postaux et	3 000		
affranchissement			
Téléphone	1 500		
Frais bancaires	200		
Cotisations	200		
Taxe sur salaires	700		
Participation employeur	300		
formation professionnelle			
Charges de personnel	62 000		
Charges financières	200		
Charges exceptionnelles	100		
Dotation aux	1 000		
amortissements			
TOTAL	114 850		114 850

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'attribution de cette subvention d'un montant de 115 000,00 € à l'association « Pays d'Aix Association » ;**
- **DIRE que 70% de la subvention seront versés de la ligne 6574-023-11, qui présente les disponibilités nécessaires ; les 30% restant nécessiteront un budget supplémentaire ;**
- **AUTORISER Madame le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.**

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

OBJET DU RAPPORT : Demande de subvention – Pays d'Aix
Association

DIRECTION/SERVICE :	Communication		
Nom du Rédacteur du rapport :	GCheminade	TEL :	04.42.93.84.98
Nom du correspondant financier :	SOLLIVIER	TEL :	04.42.93.84.92
Code service (astre) :	11		

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles : €

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues : €

Imputation comptable

Nature/Fonction **6574 /023**

INSCRIT 2009	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
125 000	0	125 000	115 000

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2010	2011	2012	2013

CONVENTION D'OBJECTIFS

Convention d'objectifs

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence,
Cedex 1, représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini,
désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et

L'association dénommée Pays d'Aix Association

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé
Maison de la Vie Associative, Lou Ligourès, Place Romée de Villeneuve,
13090 Aix-en-Provence, représentée par son Président, Gérard Pélissier,
désignée sous le terme « **Pays d'Aix Association** »,

D'autre part.

Préambule

La Communauté du Pays d'Aix souhaite apporter son soutien à « Pays d'Aix Associations » pour les actions suivantes :

I : ASSOOGORA - 32^{ème} salon exposition de la Vie Associative du Pays d'Aix

Assogora est une manifestation de promotion de la vie associative organisée à l'initiative de Pays d'Aix Associations qui a pour objectif de favoriser la rencontre et la communication du mouvement associatif avec le public.

Assogora s'adresse aux associations du Pays d'Aix.

Le salon se tiendra à Aix-en-Provence, Cours Mirabeau, le 13 septembre 2010.

Assogora 2010 aura pour thème les vingt ans de Pays d'Aix Association. 500 associations sont attendues lors de cette édition, pour venir à la rencontre de 300.000 habitants de la CPA pour les inviter à adhérer, devenir bénévoles, participer à leurs activités et bénéficier de leurs actions.

II : Service de communication des Associations de la CPA

Pays d'Aix Association développe un service de communication pour les associations :

- Diffusion des informations sur les associations et leurs événements au travers des médias et de l'internet vers les habitants de la CPA
- Editions d'un journal des associations (A plus B, « Associations et Bénévoles »)
- Création et entretien d'un site internet incluant une base de données des associations intégrant un moteur de recherche adapté et un agenda
- Production et distribution de la communication des associations sous tous formats.

III : Soutien juridique, comptable, accompagnement au projet et à l'emploi associatif

Pays d'Aix Association propose un accompagnement juridique, comptable, en termes de formation et d'informations aux associations du Pays d'Aix.

La Communauté du Pays d'Aix manifeste ainsi son soutien à une association ainsi qu'à des événements qui contribuent à reconnaître le rôle essentiel des associations sur le territoire communautaire.

La finalité de la présente convention a donc pour objet de formaliser notamment :

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat,
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs,
- Les modalités et engagements de chacune des parties,
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Conformément à ses statuts déposés en sous-préfecture d'Aix-En-Provence le 20 avril 1990 et déclarée au journal officiel le 2 mai 1990, l'association « Pays d'Aix Association » a pour objet, de « soutenir, encourager, coordonner les initiatives favorisant le développement et la promotion de la vie associative et fédérative sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix »

Dans le cadre de la politique de la Communauté et après discussion avec elle, l'association « Pays d'Aix Association » s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer l'organisation du salon « Assogora », le soutien à la communication des associations de la CPA ainsi qu'un accompagnement de ces associations.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention qui est conclue pour la durée des opérations décrites ci-dessus, détermine l'ensemble des relations entre l'association « Pays d'Aix Association » et la Communauté du Pays d'Aix.

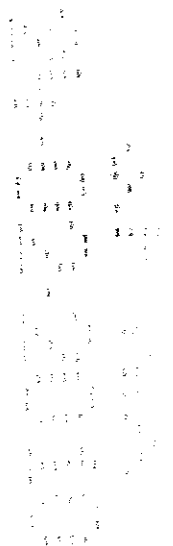
ARTICLE 3 - MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

3.1. Responsabilités de l'association

Pour mener à bien les actions faisant l'objet d'une demande de subvention à la CPA, l'association « Pays d'Aix Association » s'engage :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités

- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. Elle assure le paiement des primes et cotisations. L'association «Pays d'Aix Association» devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté du Pays d'Aix. Cette cotisation supplémentaire est à la charge du budget prévisionnel des opérations.



3.2. Budget prévisionnel des opérations

ASSOGORA

CHARGES en €		PRODUITS en €	
Electricité	500	Partenariats privés	2 000
Achats petits matériels	1 000	Assogora	12 000
Fournitures administratives	2 000	Subvention Conseil Général	10 000
Sous-traitance	1 500	Subvention Communauté	
Crédit-bail	300	du Pays d'Aix	20 000
Locations mobilières	1 000	Participation Ville d'Aix-en-	
Charges locatives	1 500	Provence / contrat	10 900
Entretien biens immobiliers	100	d'objectif	
Entretien biens mobiliers	100	Compensation frais	
Maintenance	400	nettoyage	1 000
Assurance	500	Compensation mise à	
Documentation générale	200	disposition	2 000
Abonnement site Internet	200	Compensation frais	
Honoraires	1 000	d'électricité	900
Formation du personnel	500	Uniformation	
Annonces, insertions	2 000	CNASEA	500
Catalogues et imprimés	1 000		3 000
Missions et déplacements	500		
Frais postaux et affranchissement	3 000		
Téléphone	1 500		
Frais bancaires	100		
Cotisations	100		
Taxe sur salaires	700		
Participation employeur	300		
formation professionnelle			
Charges de personnel	40 000		
Charges artiste intermittent	1 000		
Charges financières	200		
Charges exceptionnelles	100		
Dotation aux amortissements	1 000		
TOTAL	62 300		62 300

Actions de conseils

CHARGES en €		PRODUITS en €	
Electricité	500	Adhésions PA-A	2 000
Achats petits matériels	3 000	Partenariats associatifs	1 000
Achats fournitures administratives	3 000	Subvention Conseil Régional	34 000
Sous-traitance	18 000	Subvention Conseil Général	10 000
Crédit-bail	200	Subvention Communauté du Pays d'Aix	50 000
Locations mobilières	500	Participation Ville d'Aix-en-Provence/compensation	
Charges locatives	1 500	Frais nettoyage	
Entretien biens immobiliers	100	Compensation mise à disposition	1 000
Entretien biens mobiliers	150	Compensation frais d'électricité	1 000
Maintenance	800	Etat	1 000
Assurance	400	Uniformation	
Documentation générale	600	CNASEA	9 000
Abonnement site Internet	200		1 000
Honoraires	1 500		1 450
Formation du personnel	1 000		
Annonces, insertions	3 000		
Missions et déplacements	3 000		
Réception	1 000		
Frais postaux et affranchissement	3 000		
Téléphone	2 500		
Frais bancaires	100		
Cotisations	500		
Taxe sur salaires	700		
Participation employeur formation professionnelle	600		
Charges de personnel	64 000		
Charges financières	500		
Charges exceptionnelles	100		
Dotation aux amortissements	1 000		
TOTAL	111 450		111 450

Communication des associations

CHARGES en €		PRODUITS en €	
Electricité	500	Adhésions PA-A	2 000
Achats petits matériels	4 000	Partenariats associatifs	3 000
Achats fournitures	3 000	Partenariats privés	3 000
administratives		Subvention Conseil	14 000
Sous-traitance	15 000	Régional	
Crédit-bail	300	Subvention Conseil Général	10 000
Locations mobilières	500	Subvention Communauté	
Charges locatives	1 500	du Pays d'Aix	45 000
Entretien biens immobiliers	100	Participation Ville d'Aix-en-	
Entretien biens mobiliers		Provence	31 450
maintenance	150	Compensation frais	
Assurance	800	nettoyage	1 000
Documentation générale	400	Compensation mise à	1 000
Abonnement site Internet	500	disposition	
Honoraires	400	Compensation frais	900
Formation du personnel	1 000	d'électricité	
Catalogues et imprimés	1 500	Etat	1 000
Missions et déplacements	14 000	Uniformation	500
Réception	1 500	CNASEA	2 000
Frais postaux et	500		
affranchissement	3 000		
Téléphone	1 500		
Frais bancaires	200		
Cotisations	200		
Taxe sur salaires	700		
Participation employeur	300		
formation professionnelle			
Charges de personnel	62 000		
Charges financières	200		
Charges exceptionnelles	100		
Dotation aux	1 000		
amortissements			
TOTAL	114 850		114 850

3.3. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

Les budgets prévisionnels montrent que la participation de la Communauté du Pays d'Aix s'élèvent à 115 000 € répartis comme suit.

- Assogora : 20 000 € (soit 32,10 % du budget),
- Conseils : 50 000 € (soit 44,86 % du budget),
- Communication : 45 000 € (soit 39,18 % du budget).

Cette subvention est imputée sur les crédits de la Direction de la Communication, sur la ligne budgétaire 6574 - 023 - 11.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association « Pays d'Aix association » selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 3.1.

3.4. Modalités de versement de la subvention

Conformément au règlement de la CPA, un premier acompte, correspondant à 70 % du montant total de la subvention pourra être versé à l'association « Pays d'Aix association » à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé à l'issue des manifestations et actions sur présentation des pièces justificatives constituées par un bilan des opérations certifié par le président et le trésorier de l'association.

Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée.

Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 4 - CONTROLE - SUIVI - EVALUATION

4.1. Statuts

L'association s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association.

4.2. Compte de résultats - bilan

L'association « Pays d'Aix association » s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos à la

date de la convention. Si l'association « Pays d'Aix association » est soumise à l'article L.612-4 du code du commerce, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon par l'expert comptable agréé de l'association.

4.3. Communication

L'association veillera à valoriser le soutien de la CPA à ces trois initiatives, notamment en faisant figurer sur tous les supports imprimés, en particulier le journal A+ mais aussi le site portail ainsi que sur la signalétique du salon Assogora, le logo de la CPA. Avant « Bon à tirer », les maquettes seront présentées à la direction de la communication de la CPA.

Dans les relations de presse, l'association mentionnera également le soutien de la CPA.

En règle générale, l'association s'engage à produire une communication propre à valoriser l'action de la CPA sur l'ensemble du territoire de la CPA dans le champ associatif.

4.4. Suivi et évaluation

L'association s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

Elle s'engage également à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement des missions définies à l'article 1^{er} de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties. La Communauté peut demander à l'association de participer à des réunions de suivi et d'évaluation, à chaque fois qu'elle le juge utile pour le bon déroulement de la mission.

ARTICLE 5 - SANCTIONS - RESILIATION

5.1. Sanctions

En cas de non exécution totale ou partielle des projets, de retard significatif, ou de modification substantielle de la mission sans l'accord écrit de la Communauté, la Communauté peut suspendre, ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

5.2. Résiliation

La convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention.

Dans ce cas, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues prorata temporis.

ARTICLE 6 - AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix-en-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Président

Pour l'Association
« Pays d'Aix Associations »
Le Président

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard PELISSIE

OBJET : Demande de subvention - Pays d'Aix Association

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

